



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**PRÉSENTS** : M. BLANDIN Fabrice, M. BRULE Joseph, M. CAPPAL Antoine, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent (parti à 20h50 au point 8), Mme GUYONNET Emilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, Mme LE MOAL Sylvie, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. SOULARD Eric, M. TERRIEN Yves, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline

**ABSENTS-EXCUSÉS** : Mme THOMINIAUX Leïla, M. BOUCHEREAU Félix, M. CHEVALIER Charles

**ABSENT** : M. BARTHELEMY Fabrice

### **POUVOIRS** :

Mme THOMINIAUX Leïla à M. DELANOUE Frédéric

M. GOURET Laurent à Mme COTTINEAU Cécile (à partir de 20h50)

LELAURE Suzanne a été désignée secrétaire de séance.



### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 avril 2025
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Attribution marché (procédure adaptée) pour travaux végétalisation cour école H. Aufray
4. Adoption plan de financement modificatif et prévisionnel « Voie douce » financement Fonds vert
5. Convention raccordement SAS grand Jardin
6. Convention COMPA pour animation et suivi Convention Territoriale Globale
7. Demande adhésion à Territoires citoyens pour label villes citoyennes (400 €)
8. Tirage au sort jurés d'assises
9. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales
10. Informations et questions diverses



## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2025

**Présentation : Daniel PAGEAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 24 avril 2025.

## 2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

**Présentation : Daniel PAGEAU**

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122- 23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

D-2025-071	23/04/2025	propia	produit hygiène (sac poubelles, deo, essuie main, crème à récurer,,,) )	883.31
D-2025-072	23/04/2025	le gallais	chagnement crénone althéa	35.08
D-2025-073	23/04/2025	boix expo	Fourniture de liteaux pour le projet des presses	110.04
D-2025-074	24/04/2025	guilloteau TP	rechargement chemins	19 965.00
D-2025-075	25/04/2025	frans bonhomme	colle pvc, manchon ,, , fournitures ST	352.64
D-2025-076	28/04/2025	MODEMA	tracteur massey fergusson	72 000.00
D-2025-077	29/04/2025	Arrondel	Relevé topographique étude terrain synthétique	948.00
D-2025-078	30/04/2025	legallais	matériel outillage ST	387.92
D-2025-079	30/04/2025	norematt	pièce réparation broyeur tracteur	3 008.82
D-2025-080	05/05/2025	LE PRADIC Gwenael	réparation avec soudure du broyeur	162.00
D-2025-081	07/05/2025	CPIE	Animations biodiversité "Fresque"	649.04

TOTAL 27 692.78 €

Ne pas comptabiliser achat tracteur (72 000 €) : délibération prise en CM du 24 avril 2025

## 3. Attribution marché (procédure adaptée) pour travaux végétalisation cour école H. Aufray

**Présentation : Daniel PAGEAU**

Par délibération en date du 15 mai 2025, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a étudié les offres reçues dans la cadre de la consultation relative au marché de réaménagement et renaturation de la cour d'école Hugues Aufray.

La procédure de marché public, en procédure adaptée, a été confiée à l'entreprise paysagistes « Guillaume Sevin Paysages » qui a assuré la maîtrise d'œuvre avec consultation des entreprises du 16/04/2025 au 09/05/ 2025 et analyse des offres sur le plan technique.

Une seule entreprise a répondu à la date butoir du 9 mai 2025 alors que 7 dossiers nominatifs et 11 dossiers en anonyme avaient été retirés sur le site.

Avec un montant supérieur à l'estimation financière faite par le maître d'œuvre (120 804.50 € HT), l'offre du candidat SAS JAULIN (Carquefou) s'élevait à 169 544.77 € HT soit 203 453.72 € TTC. Après négociation avec l'entreprise candidate, son offre modifiée s'élève à 149 211.87 € HT, soit 179 054.24 € TTC.

Le différentiel négatif d'environ 30 000 € HT est à financer en supplément par la mairie de Couffé.

Le 13 mai 2025, l'instructeur auprès des services de l'ÉTAT pour notre demande de subvention Fonds Vert nous a informé qu'il allait proposer un taux de financement de notre projet à hauteur de 80 % au lieu des 60 % sur lequel nous avons bâti notre premier plan de financement, d'où un montant de subvention attendue et espérée de 116 500 €.

Par ailleurs, le Fonds de concours attribué par la COMPA s'élève à 62 400 € (maximum), sachant aussi que la commune doit financer à hauteur de 20 % minimum tout projet et que le montant de la participation financière de la commune doit être au minimum égale à celle de la COMPA dans le cadre des Fonds de concours.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 mai 2025 en amont de la tenue de ce conseil.

Cette CAO, après en avoir délibéré et échangé :

- PREND connaissance du rapport d'analyse des offres établi pour la consultation relative au marché de travaux ci-dessus cité
- ATTRIBUE le marché de travaux à l'entreprise SAS JAULIN Paysages pour un montant de 149 211.87 € HT
- DIT que l'autorisation de signature de ce marché, par le Maire, sera proposée au conseil municipal du 15 mai 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 1 abstention :

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de travaux préparatoires et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération comme suit :
  - Contributaire : JAULIN Paysages de Carquefou
  - Le montant de l'offre s'établit comme suit : 149 211.87 € HT

**4. Adoption Plan de financement modificatif et prévisionnel « travaux liaison douce Bourg-ZA Charbonneau » financement Fonds vert**

**Présentation : Suzanne LELAURE**

<b>TRAVAUX DE LIAISON PIÉTONNE ET VÉLO ENTRE LE BOURG ET LA ZA DU CHARBONNEAU</b>						
<b>Plan de financement prévisionnel</b>						
<b>DÉPENSES (€)</b>		<b>RECETTES (€)</b>				
<b>Poste de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Co financeurs</b>	<b>Dispositif</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Observations</b>
Acquisition foncière (estimation interne)	4 200.00	État - Département	Subvention au titre du produit des amendes de police 2022 - Aménagements cyclables 2023	22 500.00	4.57	Acquis
Travaux VRD et Voie verte stabilisée	447 334.00	Département LA	Soutien aux territoires 2020-2026 («cœur de bourg / cœur de ville »)	161 950.00	32.90	Acquis
		COMPA	Fonds de concours 2024 COMPA (62 400€)	62 400.00	12.68	Acquis
		ETAT	DETR 2025	83 000.00	16.86	Sollicité
		ETAT	Fonds vert 2025 - Aménagements cyclables	64000.00	13.00	Sollicité
		<b>S/TOTAL</b>			<b>393 850.00</b>	<b>80.00</b>
Plantation de haies (estimation interne)	10 000.00	<b>Autofinancement de la Commune de Couffé</b>		<b>98 449.00</b>	<b>20.00</b>	
Maîtrise d'œuvre	30 765.00					
<b>TOTAL</b>	<b>492 299.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>492 299.00</b>	<b>100.00</b>	

Suite échange téléphonique avec la Préfecture le 5 mai 2025, il ressort que la demande de subvention présentée initialement en demande DSIL n'a pu être acceptée et qu'il convient désormais de la présenter en demande de subvention DETR.

Le taux de subventionnement minimal étant moins élevé, la Préfecture conseille de demander un complément de subvention au titre du « Fonds Vert » afin d'aboutir à un taux de financement global similaire à celui de départ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SOLLICITE** par le biais du « Fonds Vert », à savoir toujours l'ÉTAT un complément de subvention tel que présenté dans le tableau ci-joint,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **5. Convention raccordement SAS le Grand Jardin**

**Présentation : Joseph BRULE**

**NB : voir convention en annexe**

Préambule : Un projet d'unité de production de biométhane se développe sur la commune de COUFFE et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution de gaz.

La commune de COUFFE ne dispose toutefois pas d'un service public de distribution de gaz sur son territoire.

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de LIGNE et a été concédé à GRDF par un traité de concession signé le 21 janvier 2003 (ci-après le « *Traité de concession* »).

En l'absence d'un service public de distribution de gaz sur la commune de COUFFE, les parties envisagent d'inclure les ouvrages de distribution ainsi construits dans le périmètre des biens de concession du périmètre de la commune déléguée de Ligné.

Le projet d'injection de biométhane répond aux objectifs de la transition énergétique et revêt en conséquence un caractère d'intérêt général, justifiant sur un plan économique et environnemental la réalisation du projet.

*Observations : Suite problèmes relevés à Mésanger, pour le curage des fossés, une rencontre s'est déroulée à la Mairie le 12 mai 2025 avec GRDF qui a confirmé par courrier l'entretien mécanique des fossés. Si une dégradation de la route est constatée, la remise en état devra être effectuée.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour et 4 abstentions :

- **APPROUVE** cette convention de raccordement du SAS le Grand Jardin dans le réseau de distribution de gaz
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération

## **6. Validation Convention COMPA pour animation et suivi Convention Territoriale Globale**

**Présentation : Daniel PAGEAU**

A l'occasion du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis du 20 mars 2025, les élus ont approuvé la modification des statuts de la COMPA pour intégrer la compétence relative au suivi et à l'animation de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette décision permet ainsi la mise en œuvre de la CTG entre la CAF de Loire-Atlantique, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis et les collectivités locales (Communes, SIVOM, SIVU)

exerçant la compétence petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité sur le territoire de la COMPA, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Cette CTG permettra notamment de garantir la poursuite du soutien financier de la CAF aux équipements et services portés par les collectivités signataires des précédents Contrats Enfance Jeunesse.

Pour mener à bien la concertation entre les différents signataires, une mission d'animation et de suivi de la CTG, portée par la COMPA, est prévue dans la convention, correspondant à ½ ETP cofinancé par la CAF.

Le recrutement de l'agent en charge de cette mission a été effectué. Il prendra ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025. Une première réunion de travail entre les différents acteurs devrait donc pouvoir être envisagée à compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2025.

Observation : Par cette opération, l'objectif de la CAF est de n'avoir qu'un seul interlocuteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette convention territoriale globale entre la COMPA et la CAF avec financement et prise en charge à hauteur d'1/2 ETP par la CAF pour l'animation et le suivi de cette CTG
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires l'application de la présente délibération

## 7. Demande adhésion à Territoires citoyens pour label villes citoyennes (400 €)

**Présentation : Frédéric DELANOUE**

NB : voir annexe : dossier de candidature

Empreintes Citoyennes© est une association loi 1901, qui depuis 2014, soutient les organisations dans leurs démarches citoyennes en vue de créer les conditions de l'éducation, de la participation et de l'engagement des citoyens.

L'objectif est de développer des démarches et des coopérations pour renforcer la culture citoyenne, rappeler la notion d'intérêt général et encourager l'implication de tous les acteurs du territoire dans la vie locale.

Inspirer et former

Soutenir et accompagner

Partager et encourager

### Présentation de la communauté "Territoires Citoyens"

Territoires Citoyens est une communauté d'acteurs rassemblant diverses organisations (collectivités, institutions, établissements publics, entreprises, associations...) souhaitant contribuer au développement de la culture citoyenne dans les territoires.

Reconnaissant la commune comme un acteur central de la citoyenneté, cette communauté vise à :

- Favoriser l'acculturation des acteurs locaux à la citoyenneté,
- Promouvoir le partage de bonnes pratiques,
- Faciliter les coopérations entre les acteurs des territoires,
- Renforcer l'engagement citoyen à travers une approche collaborative et innovante.

En soutenant l'éducation, la participation et l'implication des citoyens, **Territoires Citoyens** constitue un espace d'échange, de partage et de co-construction.

### Le label "Ville Citoyenne"

La souscription à cette communauté est un prérequis pour candidater au label "**Ville Citoyenne**", un outil de reconnaissance et de valorisation des démarches et projets engagés en faveur de la culture et de l'action citoyenne. L'attribution de ce label repose sur sept critères d'évaluation :

- Une ville compréhensible
- Une ville transparente
- Une ville collaborative
- Une ville solidaire
- Une ville valorisante
- Une ville inclusive
- Une ville engagée

Dans le cadre de sa politique en faveur de la citoyenneté, du bénévolat et de la solidarité, la Ville souhaite adhérer à cette communauté et déposer sa candidature au label "Ville Citoyenne" afin de valoriser ses actions et renforcer son engagement en faveur de la participation citoyenne.

### Avantages – modalités financières de la souscription

La souscription à **Territoires Citoyens** permet :

- L'accès à des outils et ressources spécifiques favorisant l'engagement citoyen,
- La participation à des animations et partages d'expériences au sein de la communauté,
- L'éligibilité au label "Villages et Villes Citoyennes" (réservé aux communes),
- Un soutien aux initiatives locales en matière d'éducation, d'engagement et de participation citoyenne.

La souscription donne lieu à une cotisation annuelle, calculée en fonction de la strate de population de la commune

Considérant la volonté de la collectivité de valoriser ses actions en faveur de la citoyenneté (éducation, engagement, participation) :

- L'intérêt d'accéder aux ressources et outils de la communauté « Territoires Citoyens »,
- La possibilité de candidater au label "Villages et Villes Citoyennes",

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 2 abstentions :

- **DECIDE** d'adhérer à la communauté "Territoires Citoyens"
- **AUTORISE** le versement de la somme de 400 € au titre de la cotisation annuelle
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération

## **8. Tirage au sort jurés d'assises**

### **Présentation : Emilie GUYONNET**

Comme chaque année, le maire doit procéder au tirage au sort de citoyens inscrits sur la liste électorale de la commune dans le cadre de la préparation des jurés d'assises 2026 du tribunal administratif de Nantes.

Conformément aux Articles L. 2122-27 du CGCT et 216 du code de procédure pénale, ce tirage au sort ne donne pas lieu à délibération mais doit être public.

Par arrêté préfectoral en date du 30 avril 2025, le Préfet du Département a arrêté le nombre et la répartition des jurés de cours d'assises en vue de constituer la liste annuelle 2026.

Pour la commune de Couffé il convient de procéder, à partir de la liste électorale générale, au tirage au sort de :

- 6 personnes pour constituer la liste préparatoire ;
- le tirage d'une personne rayée sur la liste électorale est considéré comme nul et doit donner lieu à un nouveau tirage ;
- le tirage au sort d'une personne de moins de 23 ans est considéré comme nul et doit donner lieu à un nouveau tirage, conformément à l'article 255 du code de procédure pénale ;
- En cas d'incompatibilité ou d'incapacité d'une personne tirée au sort au titre des articles 256 et 257 du code de procédure pénale : la personne est tout de même comptabilisée et devra le signaler ultérieurement.

N° tirage	N° électeur	Nom	Prénom	Date naissance	Domicile
1	440	GILLET	Virginie	03/12/1991	La Gerbauderie
2	350	FOUCHER	Dylan	18/12/1997	La Rivière
3	459	HARDY	David	04/05/1973	Les Mazeriers
4	618	LEMASSON	Adrien	01/03/1995	La Simonetière
5	966	WALLET	Pauline	28/11/1994	Le Chêne Pierre
6	519	LAUNAY	Jean-Marc	03/10/1962	La Marière

## 9. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

### 9.1. CR Commission démocratie participative du 22/04/2025

**Présentation : Frédéric DELANOUE**

#### **Organisation de la matinée « Rendez-vous citoyens » du 17 mai à la salle polyvalente**

Objectifs du bilan sur le volet démocratie participative :

- valoriser la démarche citoyenne ;
- trouver des leviers pour faciliter ce processus.

Points de vigilance :

- Mettre en valeur le système mis en place qui donne la parole aux citoyens à travers les commissions et projets.
- Évaluer l'impression sur cette démarche participative.
- Attirer les participants : remise d'une place pour la saison Althéa 2025-2026 ; organiser une petite table ronde avec invités extérieurs.

Qui : Citoyens inscrits dans les commissions et dans les groupes projet (en cours ou terminé) et élus en tant qu'animateur

- ouvert au grand public : à partir de 11h30

**Déroulé :** Début 10h :

- Introduction générale par le Maire
- Déroulé et rappel par Leïla sur fonctionnement mis en place (commissions, groupes projet)
- Présentation par les élus des projets phare. Objectif : mettre en avant la participation citoyenne sur ces projets phare.
- Atelier avec 2 ou 3 groupes des participants (Ce qu'ils ont retenu de cette expérience)
- Témoignage de A. Mézière (Maire de Plessé), un VIP, un animateur et questions prises dans la salle
- Mot de la fin par le Maire et pot de l'amitié (12h-13h) servi sous le préau du plan d'eau

## 10. Informations et questions diverses

### 10.1. Retour sur réunion publique végétalisation cour école H. Aufray du 06 mai 2025

#### Présentation : Suzanne LELAURE

- environ 25 personnes présentes.
- intervention de la mairie pour rappel du projet et de la mise en œuvre avec le CAUE, puis le maître d'œuvre Guillaume Sevin Paysages en lien avec les parents d'élèves, l'équipe pédagogique, les service technique et de la pause méridienne, ainsi que l'association CAR.
- intervention de K. LEBRUN, directrice de l'école H. Aufray.
- intervention des représentants des parents d'élèves pour expliquer leur démarche et le travail des différents groupes de travail (enfants et parents).
- intervention de Guillaume Sevin Paysages pour présentation du projet finalisé.

*Observations : Questionnements sur le maintien de la bande synthétique au ras des classes et sur les 2 terrains de sports pour lesquels il a été précisé qu'un seul est réservé aux sports de ballons (Foot, basket...). Interrogations sur la partie travaux réservée par les parents d'élèves (micro-forêt, potager...).*

### 10.2. Point d'étape sur le projet préfiguration de la transformation du presbytère en mairie.

#### Présentation : Frédéric DELANOUE

Le COPIL a suivi les étapes suivantes :

- Etude structure par ASCIA : bon état général et des points à renforcer (plancher RDC, annexe, enduit façade, Charpente à consolider pour réaménagement des combles).
- Questionnaire des besoins auprès des agents
- Etude du CAUE :
  - o Un diagnostic et une identification des enjeux paysagers, urbains et architecturaux
  - o Des scénarios d'évolution du presbytère pour la transformation du bâtiment en mairie.
  - o Le COPIL a retenu les idées suivantes à étudier : la possibilité de réhabiliter l'annexe, de faire une extension verticale, et de garder une « vue » de la salle de conseil au RDC de l'extension ouverte vers le parc.
- Visites de presbytères transformés en mairie : au Touches et à Landemont.

Les étapes à venir sont les suivantes :

- La commune bénéficie d'un financement de l'ANCT pour un accompagnement par un bureau d'études pour organiser une concertation citoyenne autour de ce projet. L'accompagnement consiste à réfléchir sur le devenir du jardin du presbytère. Les dates à retenir sont les suivantes :
  - o Participation au Bilan citoyen du 17 mai
  - o Entretiens avec les acteurs et personnes ressources en mai
  - o Réunion publique de lancement de la démarche (4 juin)
  - o Atelier avec les enfants : 18 juin
  - o Atelier 1 : diagnostic d'usages du site et premières pistes (18 juin)
  - o Atelier 2 : préfiguration des futurs aménagements (2 juillet)
  - o Livrable : cahier de prescription à destination des futurs maîtres d'œuvre
- D'autres visites à venir à l'automne à St Mars de Coutais et St Philbert de Grand-lieu.

*Observation : Présenter le résultat de l'étude effectuée par le CAUE au prochain CM.*

### **10.3. Point forum association du 28 juin 2025**

#### **Présentation : Frédéric DELANOUE**

Ouverture pour les exposants le vendredi 27 juin de 17 h à 19 h et le samedi 18 juin de 8 h à 10 h

Ouverture au public le samedi 28 juin de 10 h à 17 h

Une animation est prévue tout au long de la journée (Mr ROCHETEAU Jean)

Un café sera offert aux différents exposants

Le bar sera tenu par une association

Besoin d'aide de la part des élus, des associations et des citoyens (envoi d'un doodle)

Un repas sera servi le soir : repas revendu à prix coutant et ½ tarif pour les enfants : inscription aux repas via Helloasso et enregistrement par FestiCouffé

La mairie offre l'apéritif, les boissons, le vin et le café

### **10.4. Semaine défi mobilité**

#### **Présentation : Cécile COTTINEAU**

Du **19 au 25 mai 2025**, la mairie de Couffé participe à la 7<sup>e</sup> édition du Défi Mobilité en Pays de la Loire.

Cet événement est une belle occasion de repenser nos trajets domicile-travail et d'expérimenter des modes de déplacement alternatifs comme **la marche, le vélo, le covoiturage ou encore les transports en commun**. Il est destiné aux entreprises ou aux écoles volontaires, pour les trajets domicile-travail /domicile-école.

La proposition est faite aux agents, mais également aux élus pour créer une dynamique au sein de la mairie. Cette participation a plusieurs vertus :

- pour l'environnement : réduisons ensemble notre empreinte carbone.
- pour notre santé : bouger autrement, c'est aussi bouger mieux !
- pour le collectif : un défi à relever ensemble, dans un esprit de partage et de convivialité.

Chacun est libre d'y participer ou non.

Chaque trajet effectué la semaine du 19 mai vers la mairie, pour se rendre à une réunion est à enregistrer sur l'application Défi mobilité Pays de la Loire ou de remplir un tableau que Clément Daressy nous a envoyé par mail le 12 mai.

### **10.5. Team and Run le 27 juin 2025**

#### **Présentation : Frédéric DELANOUE**

Au niveau de la mairie, une équipe composée de 2 agents dont L. TEMPLE et 1 élu, D. JOUNEAU a été engagée.

A voir si d'autres personnes seraient intéressées pour une seconde équipe.

### **10.6. Retour sur la commémoration du 8 mai 2025**

#### **Présentation : Emilie GUYONNET**

La commémoration s'est déroulée en présence de notre conseillère départementale, des anciens combattants et des épouses et veuves, des élus, de la gendarmerie, des enfants du conseil communal et animée par la musique de Couffé.

Les jeunes élus du CCE ont lu tour à tour un texte retraçant la fin de la guerre. Bon investissement des enfants et bon accompagnement de leurs parents.

**10.7. Distribution muguet dans les EHPADS**  
**Présentation : Sylvie FEILLARD/Antoine CAPPAI**

La distribution du muguet dans les EHPADS et du mensuel « Couffé infos » de mai a été effectuée lors du WE du 1<sup>er</sup> mai par les élus et membres citoyens de la commission solidarité.

Tous les EHPADS (Ligné, Teillé, Riaillé, Mésanger, Oudon, Mauves et Trans sur Erdre) ont été visités. Démarches très appréciées des résidents.

**10.8. Nouveau logo – Salle Althéa**  
**Présentation : Frédéric DELANOUE**

Présentation du nouveau logo au niveau de la salle Althéa en lien avec le site internet et la dématérialisation des réservations aux spectacles (billet Web)

*Observation : Suite interrogation, il a été décidé de ne pas mettre le nom de la commune de Couffé au niveau du logo. La commune étant identifiée par le nom de la salle Althéa. On trouve la même logique dans les communes voisines*

**Séance levée à 21 h 45**